Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20261110-N13BC101126-DE

Décision du bureau communautaire
N°13-BC101126

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE et Laurence MARIVAIN, membres.
Absents excusés : Lydia DESMARES, Vice-présidente ; Jean-Yves QUENTEL et Olivier CONSTANT, membres.

Conservatoire de Musique et de Danse - Conventions de partenariat
Collège Romain Rolland de Pontivy

Le collège Romain Rolland de Pontivy et le conservatoire poursuivent le parcours « musiques actuelles » proposé à une classe de sixième, en complément de l'atelier chant choral multi-niveaux. Accessible sans prérequis, ce parcours associe pratique vocale, enseignement instrumental en groupes réduits, jeu collectif et découverte de la scène. Les interventions peuvent se dérouler au collège, au conservatoire ou dans un lieu adapté au projet. La réduction de 50 % sur le « Parcours musique » est réservée à la seule année scolaire suivant la sortie du dispositif.

La convention annexée fixe, pour l'année scolaire 2026-2027, les rôles respectifs de chacune des parties ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif. Cette convention est renouvelable, par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, et pour une durée de trois années.

Ceci exposé, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'approuver le partenariat « Musiques actuelles » avec le collège Romain Rolland de Pontivy ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT